

## CP - Collecte des bio-déchets

**DEPUIS JUIN 2018, LA TOTALITÉ DES 20 COMMUNES COMPOSANT COLMAR AGGLOMÉRATION PRATIQUE LA COLLECTE SÉPARATIVE DES BIO-DÉCHETS.**

### LES BIO-DÉCHETS C'EST QUOI ?

**On entend par bio-déchets tous les restes alimentaires qu'ils soient cuits ou crus de la préparation et des restes de repas.**

Pour faciliter la collecte des bio-déchets chaque foyer a été destinataire d'un seau de 10 litres et d'un lot de 125 sacs biodégradables afin d'y emballer les restes de repas et de cuisine.



©Ville de Colmar - [Cliquez pour télécharger la photo](#)

### COMMENT RÉCUPÉRER DES SACS DE TRI ?

**En attendant les opérations de distribution de proximité qui auront lieu au courant du dernier trimestre 2020, il est possible de retirer un rouleau de sacs par foyer :**

- **aux Ateliers Municipaux 1 rue de la foire aux vins**
- **à Colmar Agglomération, 32 cours St Anne**
- **à l'antenne Mairie du Quartier Ouest, 5 rue de Zurich**

Pour les communes de Colmar Agglomération les retraits peuvent se faire dans les différentes mairies. Attention ! Les sachets de plus d'un an d'âge doivent être remplacés car leur étanchéité et résistance auront diminué avec le temps car ils sont eux même bio-dégradables.

### Les résultats

42 kg/an en moyenne, par usager, sont collectés chaque année.

**La collecte de chacun permet de produire de l'énergie électrique pour environ 600 foyers, de la chaleur pour 160 maisons individuelles et les déchets de la méthanisation fertilisent 130 ha de terres agricoles à la place d'utiliser des engrais de synthèse. Tout ce bénéfice est tiré des 4990 tonnes de bio-déchets produits annuellement sur Colmar Agglomération.**

**CONTACT PRESSE**

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr